

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE Q

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■					
		p1	communautaire récréatif		■				
		u1	utilité publique légère		■				
	LOGE- MENTS	Nombre de logements		min.	1	0			
Nombre de logements		max.	1	0					
STRUCTURE / BÂT		Isolée		■					
		Jumelée							
		Contiguë							
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--				
		Largeur minimum	(m)	7	--				
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	80	--					
TERRAIN	Superficie minimum		(m ²)	(1)	--				
	Largeur minimum		(m)	30	--				
	Profondeur minimum		(m)	45	--				
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	15	--			
		Avant maximum		(m)	--	--			
		Latérale minimum		(m)	6	--			
		Total des deux latérales minimum		(m)	12	--			
		Arrière minimum		(m)	15	--			
		Espace naturel		(%)	60	--			
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,08	--			
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--			
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--			
DISPOSITIONS SPÉCIALES				(2)					

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR: **mars-24**

322

ZONE: **Ha 322**

Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Terrain partiellement desservi : 3000 m²
Terrain non desservi : 5000 m²

(2) PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/home
2024-U53-99		retrait c13